



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, Le 22 Février 2023

UNE RECONNAISSANCE ATTENDUE DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE !

Notre Ministre de Tutelle Garde des Sceaux a annoncé mardi 21 février 2023 à l'ENAP une évolution historique du corps des surveillants pénitentiaires qui passeront en catégorie B et celui des officiers en catégorie A : cette réforme visant à améliorer l'attractivité des métiers de notre administration !

La CFDT Pénitentiaire, ne l'oublions pas ! , revendique depuis 2010 ce passage en catégorie B pour l'ensemble du CEA et la catégorie A pour l'ensemble des officiers.

Dans un contexte difficile où le malaise des personnels est réel en raison d'effectifs insuffisants, d'une population pénale accrue, de conditions de travail dégradées et d'une perte de sens des multiples missions de service public il est en effet impératif que nos autorités réagissent !

La CFDT Pénitentiaire n'a eu de cesse de le répéter et part d'un constat amer : concernant la fusion des grades de surveillant ne peut-on parler de fusion au rabais ! La réforme de la chaîne de commandement qui est loin d'avoir répondu aux attentes des officiers ! Ainsi que la fusion des grades des Premiers surveillants et Majors qui reste au point mort à ce jour !

Cette réforme n'a pas valorisé tous les parcours professionnels et a figé les postes. Résultat la multiplication du nombre d'officiers avec un nivellement vers le bas ! Concernant la contractualisation **la CFDT Pénitentiaire** n'y est pas favorable car nous revendiquons l'emploi pérenne !

Bref, dommage d'en déduire seulement aujourd'hui qu'il est temps d'abonder vers une réforme d'envergure efficace en gage de reconnaissance des personnels !

Même si la **CFDT Pénitentiaire** se réjouit des annonces faites, il n'empêche que les incohérences de la réforme de la chaîne de commandement ont aussi débouché sur des iniquités de traitement en termes de carrière au sein des CSP et la fin de la période transitoire doit inéluctablement clarifier les échelons 11, 12, et 13 de la grille de CSP CN. Ces derniers doivent en effet être réajustés et devenir des échelons à part entière afin d'éviter de bloquer un certain nombre de CSP !

Cette réforme impliquera selon le Ministre une revalorisation indiciaire et indemnitaire importantes, et cette décision devrait être prise fin Mai début Juin 2023.

Concernant l'annonce de créations de centres interrégionaux de formation, nous nous en réjouissons car **la CFDT Pénitentiaire** le demande régulièrement depuis de nombreuses années.

Enfin une reconnaissance attendue des personnels de surveillance ? ! Il était temps !!

Le Bureau National CFDT Pénitentiaire